



Madame, Monsieur,

L'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, vous invite à participer à son prochain cycle de formations d'automne 2024.

Les formations s'adressent à toutes et tous : professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du logement en Région bruxelloise, travailleurs-euses sociaux-ales, citoyen-ne-s intéressé-e-s par la thématique du logement à Bruxelles...

Afin d'assurer la participation active de chaque participant-e, nous limitons le nombre de personnes par formation. Il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.

1. Les expulsions domiciliaires

Quand ? Jeudi 21 novembre de 9h30 à 12h30

Où ? [« De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek](#)

Intervenant-e-s :

- Nicolas Bernard, professeur de droit à l'Université Saint-Louis
- Collectif Rockin' Squat

La formation permettra aux participant.es de s'approprier le nouveau dispositif judiciaire d'application en matière d'expulsion et ainsi de s'outiller pour accompagner les locataires menacés d'expulsion.

En parallèle, le collectif Rockin'squat interviendra pour partager ses stratégies de mobilisation et faire front collectivement contre les expulsions effectives. Le collectif a notamment occupé le bâtiment de l'avenue de la Couronne et réussi à empêcher plusieurs fois que des personnes soient expulsées.

2. Lutter contre les discriminations dans le logement

Quand ? Vendredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

Où ? [« De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek](#)

Intervenantes :

- Farah El Boutzakhti, cellule lutte contre les discriminations de DIRL (Direction de l'Inspection Régionale du Logement)
- Anaïs Lefrère, Service Soutien Individuel, Unia

Les discriminations dans l'accès au logement sont des pratiques très courantes à Bruxelles. Les bailleurs privés discriminent, de même que les agences immobilières. Bien que prouver et sanctionner une discrimination reste difficile, il existe des lieux à Bruxelles pour dénoncer ces injustices et les faire cesser. Unia est un service public indépendant qui lutte contre toute forme de discrimination, par la voie judiciaire si nécessaire. La DIRL est le service de la Région qui a vu ses missions évoluer ces dernières années vers le repérage des discriminations (par le testing notamment) et leur sanction (amende administrative).

Depuis peu, les associations d'insertion par le logement (AIPL) sont reconnues pour réaliser des tests de discrimination à la demande de la DIRL, à condition d'avoir suivi une préparation avec le service. La matinée permettra de créer entre autres, pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore cette nouvelle disposition ou ne savent pas comment l'exploiter, les prémises d'une collaboration avec la DIRL contre les discriminations.

3. La Commission Paritaire Locative (CPL), un nouvel outil en Région Bruxelloise : comment la mobiliser ?

Quand ? le jeudi 28 novembre de 9h30 à 12h30

Où ? [Salle Mimosa, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek](#)

Intervenant-e-s : 2 représentants de la CPL

La création d'une commission paritaire locative (CPL) est une demande portée par les travailleurs.es du secteur logement depuis de nombreuses années pour permettre aux locataires de contester un loyer jugé trop élevé, sans devoir (nécessairement) passer par la justice de paix. Ce nouvel outil pourra rendre des avis sur la justesse des loyers. Sa composition est connue et elle devrait bientôt être fonctionnelle, pour peu que des locataires la mobilisent.

La matinée devrait permettre aux participant.es d'y voir plus clair sur le fonctionnement de la CPL et sur la manière d'accompagner au mieux les locataires dans cette nouvelle démarche. Iels devraient également pouvoir, on l'espère, profiter des retours et échanges d'expériences de la CPL sur les premières demandes. Cette formation est organisée en collaboration avec la FÉBUL.

4. Logement social : de l'inscription à l'attribution d'un logement

Quand ? le mardi 3 décembre de 9h30 à 12h30

Où ? [« De Kriekelaar » - rue Gallait 86, 1030 Schaerbeek](#)

Intervenants :

- Sébastien de Smet et Julien Collard, délégués sociaux à la SLRB
- Jean-François Harou, ULAC

Durant cette formation, l'objectif est d'avoir une vue d'ensemble sur l'accès à un logement social et de pouvoir aider et orienter les personnes qui souhaitent obtenir un logement social.

Après avoir abordé le cadre législatif, la SLRB présentera les différentes étapes depuis l'inscription jusqu'à l'attribution d'un logement, en mettant en lumière les conditions d'accès, les dérogations éventuelles, les différents contrats de bail, etc.

L'ULAC viendra partager son expérience avec ses bénéficiaires qu'elle accompagne pour l'inscription dans le logement social.

5. La financiarisation du logement à Bruxelles, ses acteurs et ses effets

Quand ? le mardi 10 décembre de [9h30 à 13h00](#)

Où ? [« De Kriekelaar » - rue Gallait 86, 1030 Schaerbeek](#)

Intervenante : Aline Fares, autrice de la conférence gesticulée "Chroniques d'une ex-banquière", co-autrice de la BD "La machine à détruire", co-animatrice de l'émission "La brique et le pavé" et militante bruxelloise pour le droit au logement et à la ville.

Même si il reste marginal à Bruxelles comparé à d'autres capitales européennes, le processus de financiarisation du logement avance dans les grandes villes belges. Ses acteurs sont plus ou moins connus : des promoteurs qui construisent des grands projets immobiliers privés, des fonds d'investissement spécialisés dans l'immobilier qui achètent des immeubles de logement, des sociétés de gestion immobilière qui jouent les intermédiaires entre propriétaires et entreprises ou services publics, des banques et fonds d'investissement qui fournissent crédits et capitaux.

L'objectif de cette formation est de se familiariser avec ces acteurs et de comprendre ce qui permet à la financiarisation d'avancer, quels en sont ses effets, et en creux, comment stopper son évolution pour mieux défendre le droit au logement pour toutes.

La formation se déroulera en quatre parties :

- une introduction aux termes de la financiarisation, pour élaborer une compréhension commune du phénomène
- un passage en revue des différents types d'acteurs, actifs à Bruxelles, et de leurs motivations
- un partage sur les conséquences pour le droit au logement à Bruxelles
- une évaluation des mécanismes, cadres législatifs et formes de propriétés qui permettraient de freiner, arrêter voire faire reculer la financiarisation du logement à Bruxelles

6. Informations pratiques :

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le [formulaire en ligne](#).

Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription d'inscription une semaine avant la formation.

Nombre de participant-e-s : minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par formation.

Les frais d'inscription s'élèvent à 30€ par participant-e par formation.

Les travailleuses et travailleurs d'associations membres du RBDH sont exempté-e-s des frais d'inscription mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance.

Pour les non-professionnel-le-s: si le coût de la formation est un frein, contactez-nous.

Numéro de compte du RBDH : BE74 0682 2988 8007 / BIC GKCCBEBB

En cas d'empêchement, il est demandé à toute personne inscrite (qu'elle travaille pour une association membre ou non !) de prévenir le RBDH au moins 48 h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

Les formations sont organisées dans différents lieux ! Vérifiez bien le lieu de chaque formation !

Accès :

- **De Kriekelaar – rue Gallait 86 à 1030 Schaerbeek**
Gare : Bruxelles-Nord (à 15 minutes à pied)
Tram 55 : arrêt Rubens ou arrêt Liedts (à 5 minute à pied)
Tram 25-94 : arrêt Liedts (à 5 minutes à pied).
- **CSC-Building, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**
Gare de Bruxelles Nord (à 5 minutes à pied)
Metro 2 et 6 : arrêt Rogier (à 7 minutes à pied)
Bus 58 et 88 : arrêt Bruxelles Nord

Nous restons à votre disposition pour toute
information complémentaire
au 02 502 84 63 ou laurence.evrard@rbdh.be